

La CGT : une nouvelle forme de terrorisme syndical ?

Cronologie d'un printemps français de présidence normale en 2016. Le 18 mai dernier, une énième manifestation de haine antipoliciers a failli atteindre son objectif : des casseurs encagoulés mettaient le feu à un véhicule de police pour y faire brûler et peut-être mourir son occupant. Ce dernier, adjoint de sécurité (1 316 euros net par mois), au lieu d'utiliser son arme de service en légitime défense, est sorti calmement, a essuyé une pluie de coups de barre de fer, et est reparti.

Le 13 juin dernier, un homme tout aussi déterminé, mais mieux armé que les casseurs encagoulés, assassinait devant chez lui, à coups de couteau, le commandant de police Jean-Baptiste Salvaing, 42 ans, puis sa compagne Jessica Schneider, 36 ans, secrétaire administrative, égorgée à domicile devant leur fils de 3 ans et demi.

Le lendemain de cet acte barbare, qui semble répondre à la stratégie des « mille entailles » de Daech, récupérée chez Mao (éviter le choc frontal avec l'adversaire, trop puissant, mais le harceler partout et l'épuiser), on s'attendait à une trêve syndicale, sociale. Un moment de répit pour honorer cette famille, et d'unité nationale pour faire bloc contre l'ennemi. Quelque chose comme un après-13 Novembre. C'était sans compter sur la CGT, et la détermination de cette organisation à continuer de harceler les forces de l'ordre. Les images de la manifestation du 14 juin sont sans appel : on y voit des dizaines de membres de la CGT, désignés par leurs « chasubles » orange qu'ils n'avaient pas pris la peine d'enlever,

déchausser des pavés, les projeter pour blesser ou assommer les collègues de Jean-Baptiste Salvaing.

Peu après, d'autres, sans chasubles, cégétistes ou non, défonçaient les vitres de l'hôpital Necker. L'hôpital où se faisait soigner, par des infirmières et des médecins gagnant une fraction du salaire des dockers CGT-Marseille, le fils de Jean-Baptiste Salvaing et Jessica Schneider.

Les gros bras de la CGT ne sont hélas pas une nouveauté dans le paysage économique et social français. Depuis sa création en 1895, ce syndicat a une longue histoire d'actes de violence, hostiles aux intérêts de la nation et de ses défenseurs, en particulier les forces de l'ordre : rupture de l'Union sacrée en octobre 1917, en plein conflit avec l'Allemagne ; grèves et débrayages dans

Plus largement, le terrorisme est, dit le Larousse, cet « ensemble d'actes de violence commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système ». Comment qualifier autrement les actions de la CGT et des casseurs, aux agendas si emmêlés ? Que ces actions soient dictées par la tête de cette organisation, ou par l'incapacité de cette dernière à juguler la violence de ses membres, est secondaire : les résultats sont les mêmes.

La CGT n'est pas la seule organisation à mettre en œuvre cette forme de terrorisme syndical. Dans le registre du chantage permanent, de la création d'un climat d'insécurité économique - si malvenu dans un pays comptant 5 millions de chômeurs -, le désormais tristement célèbre Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL)

d'Air France n'est pas en reste. Le communiqué du syndicat des pilotes de ligne néerlandais de KLM, fustigeant l'appel à la grève d'un syndicat défendant les avantages de pilotes touchant 200 000 euros en fin de carrière pour si peu d'heures de travail réel, est éloquent. Il souligne, par contraste, un mal français spécifique : le primat du chacun-pour-soi sur l'intérêt général, quitte à scier la branche sur laquelle on est assis. « La compagnie va mal... elle a désespérément besoin des moyens financiers pour investir dans ses futurs produits et sa croissance », écrivait le président du syndicat de KLM,

Comment pousser la CGT et le SNPL, ces organisations aujourd'hui

dangereuses pour la stabilité sociale et la dynamique économique du pays, à passer à cette éthique de responsabilité ? La réponse viendra probablement du terrain.

Localement, en particulier dans les entreprises privées, les interlocuteurs CGT sont de plus en plus nombreux à dire aux dirigeants d'entreprise : « Nous sommes personnellement favorables à l'accord (de branche, de réorganisation) que vous nous proposez, mais nous ne pouvons pas le signer - ordre de notre organisation. » Ce ne sont donc pas les personnes, mais bien les organisations syndicales qui doivent aujourd'hui être mises hors d'état de nuire. Pour y arriver concrètement, deux voies existent :

la violence d'Etat, légitime lorsque ces organisations ont des comportements hors-la-loi, tels que ceux que nous avons vus le 14 juin dernier ; et la remise en cause de leurs financements légaux. Dans un pays rongé par le cancer du chômage, criblé de dettes et de déficits, manquant de moyens pour les budgets essentiels à notre survie que sont la police, l'armée, la justice, l'hôpital public, le scandale du financement des syndicats radicalisés et non représentatifs comme la CGT ne passe pas. Les ponctions sur le maquis non contrôlé de la formation professionnelle (32 milliards par an), les pompes à finances que sont les comités d'entreprise de certains grands groupes énergétiques français en grande difficulté aujourd'hui, doivent cesser le plus tôt possible.

Particulièrement au lendemain d'un Brexit qui est une formidable occasion pour la France, notamment la région parisienne, d'accueillir des dizaines de milliards d'euros de capitaux et des dizaines de milliers de talents sur notre sol. Il serait absurde qu'une poignée de casseurs, et de syndicats tels que la CGT et le SNPL, mette en danger cette promesse de rebond français.

* Associé gérant de Mediagif.

« Dans un pays rongé par le cancer du chômage, criblé de dettes et de déficits, manquant de moyens pour les budgets essentiels à notre survie que sont ceux de la police, l'armée, la justice, l'hôpital public, le scandale du financement des syndicats radicalisés et non-représentatifs comme la CGT ne passe pas »

les années 1930 pour affaiblir l'effort de réarmement français ; grandes grèves de 1947 pilotées par Moscou - et déraillement d'un train le 3 décembre 1947, faisant 16 morts et 50 blessés.

La nouveauté, pour cette organisation ultraminoritaire qui représente 2,6 % des salariés français, est ailleurs. Elle réside dans une radicalité croissante, qui ne semble plus avoir de limites, au point de ressembler à une forme de terrorisme syndical. Dieu merci, la CGT n'est pas Daech. Mais si les mots ont encore un sens, celui de « terrorisme » est très clair. Ce mot d'origine française est né en 1794, pour nommer les actions de décapitations et de terreur de la Révolution française entre 1793 et 1794.



DUBERTZ

ÉDOUARD TETREAU

L'essayiste* rappelle que, depuis sa création en 1895, ce syndicat a une longue histoire d'actes de violence.